

Bulletin technique n° 12 du 26 avril

Actualité



L'édition 2017 de MedFEL met en avant la filière bio, en exclusivité.

Du 25 au 27 avril au Parc des Expo de Perpignan, retrouvez le « Marché Bio » qui regroupe l'ensemble de l'offre fruits et légumes internationale.

GEL

Les gelées matinales du 18 au 21 avril ont provoqué des dégâts importants sur la majorité des départements d'Occitanie en vignes et arbres fruitiers. En Tarn et Garonne un formulaire d'enquête calamités est à retirer en mairie et à transmettre le plus rapidement possible à la Chambre d'Agriculture pour enclencher les procédures calamités.

Un nouveau passage de gel est possible fin de semaine.

- maintenir l'enherbement bien ras pour limiter le refroidissement de la parcelle
- Mettre en route les aspersion sous frondaison (micro jets...) chaque fois que possible.

Pour ce qui est de l'aspersion sur frondaison en présence de filets, les producteurs qui l'ont mis en route semaine dernière n'ont quasiment pas constaté de prise en glace des filets et ont très bien protégé leurs parcelles.

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)

Fruits à pépins

POMMIER-POIRIER

Tavelure :

Les pluies de ce début de semaine ont entraîné une forte contamination. Par contre les interventions réalisées lundi n'ont pas été lessivées par les faibles pluies. Uniquement sur les variétés sensibles intervenir à la fin de l'épisode pluvieux avec CURATIO (12 l/ha).

Oïdium :

Si les pluies amènent au total plus de 15 mm renouveler le soufre (5 kgs/ha) sur tous les vergers avec des symptômes. Supprimer les pousses atteintes.

Blak-rot :

Les conditions climatiques actuelles sont favorables aux contaminations. Sur les vergers avec dégâts de Black-rot en 2016 renouveler le mélange soufre (5kgs/ha)+cuivre (100 g métal/ha) qui a un effet secondaire sur ce type de maladie.

Pucerons cendrés:

On observe quelques foyers actuellement, sur les variétés sensibles comme Ariane, Opal, Dalinette, Topaz ou Pink, même lorsqu'un deuxième passage a été réalisé avec NEEMAZAL TS à 2 l/ha. Surveiller l'évolution des populations.

Carpocapse :

Le vol est en cours. Si ce n'est déjà fait mettre en place la confusion sexuelle. Il est encore trop tôt pour intervenir cette semaine.

Tordeuse orientale

Le pic d'éclosion est en cours. La confusion sexuelle doit être en place. Prévoir une intervention avec avec DELFIN, DIPEL DF (100g/hl) ou LEPINOX PLUS (100 g/ha, lessivage à 15 mm) même sur parcelles confusées cette semaine

Kiwi :

PSA:

On observe des symptômes très importants en verger de Hayward. Les conditions climatiques actuelles sont très favorables. Renouveler la protection avant chaque période pluvieuse.

Produits utilisables : NORDOX 75 WG (700 g/ha) ou PASTA CAFFARO (1,4 L/ha).

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)

Fruits à noyaux

PRUNIER

Pucerons :

Le PYREVERT à obtenue le 21 mars 2017 une dérogation de 120 jours sur pucerons du prunier à la dose de 1,5 l/ha, maximum 2 applications par cycle végétatif. A positionner si présence et absence de régulation par les auxiliaires

Carpocapse- Tordeuse Orientale:

Le pic de vol carpocapse et le pic d'éclosion tordeuse orientale est en cours. Dans les parcelles avec des dégâts en 2016 la lutte par confusion doit être en place : ISOMAT OFM TT (300 diffus/ha) ou CIDETRAK OFM (425 diffus/ha) ou RAK 5 (500 diff/ha). Une intervention tordeuse est à renouveler cette semaine après les pluies dans les vergers non-confusés ou confusés avec dégâts en 2016 avec DELFIN, DIPEL DF (100g/hl) ou LEPINOX PLUS (100 g/ha), lessivage à 15 mm.

Maladies du feuillage :

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de ces maladies. Les traitements soufre (4 kg/ha) + cuivre métal (100 g/ha) ont une efficacité secondaire sur ces maladies. Le CURATIO (polysulfure de calcium) a une dérogation provisoire de 120 jours pour l'usage maladies criblées à la dose de 16 l/ha, maximum 3 passages après fleur, DAR de 30 jours.

ABRICOTIERS- PECHES, NECTARINES :

Oidium :

Période de sensibilité en cours. Le soufre, sur oïdium, est à réaliser à la dose de 5 à 7.5 kg/ha suivant les températures, à renouveler tous les 8 à 12 jours suivant les conditions climatiques.

Tordeuse orientale

Le pic d'éclosion est en cours. Dans les parcelles avec des dégâts en 2016 la lutte par confusion doit être en place : ISOMAT OFM TT (300 diffus/ha) ou CIDETRAK OFM (425 diffus/ha) ou RAK 5 (500 diff/ha). Une intervention tordeuse est à renouveler cette semaine dans les vergers non-confusés ou confusés avec dégâts en 2016 avec DELFIN, DIPEL DF (100g/hl) ou LEPINOX PLUS (100 g/ha), lessivage à 15 m.

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)

CERISIERS :

Mouches des fruits :

Les piégeages de *Drosophila suzukii* sont actuellement quasi inexistantes en verger, mais le risque débutera dès la véraison des fruits.

La mise en place de piégeage massif avec des attractifs n'est pas efficace faite seule.

AMM de 120 jours pour SUCESS 4 (spinosad) pour les usages suivants:

Cerisier : Mouches

2 applications maximum

Dose d'utilisation : 0,2 litre / Ha

Délai d'emploi avant la récolte : 7 jours

Le traitement est à positionner dès la véraison.

Maladies du feuillage :

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement de ces maladies. Les traitements soufre (4 kg/ha) + cuivre métal (100 g/ha) ont une efficacité secondaire sur ces maladies. Le CURATIO (polysulfure de calcium) a une dérogation provisoire de 120 jours pour l'usage maladies criblées à la dose de 16 l/ha, maximum 3 passages après fleur, DAR de 30 jours. Ne pas intervenir par forte chaleur.

RAISINS DE TABLE

Mildiou:

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au Mildiou.

Protéger avec *Bouillie Bordelaise RSR Disperss* (1 kg/ha) ou *CHAMP FLO Ampli* (0,75 L/ha) ou *FUNGURAN-OH* (1,5 kg/ha).

Oïdium - Erinose:

Sur variétés sensibles à l'oïdium ou sur parcelles à problèmes Erinose traitement au soufre mouillable (3 kg/hl en jets dirigés) tous les 6 à 12 jours suivant les conditions climatiques et la pousse

Rédaction :

Jean-François Larrieu (CA82) - avril 2017

Karine Ghion (CA82) - Gilles Adgié (Syndicat du Chasselas)

Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par l'Etat au travers du Casdar".



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)